

## COMITE DE PILOTAGE

**28<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Comité de pilotage, tenue le jeudi 14 décembre 2017, dans la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie**

---

### **Compte rendu**

Le jeudi 14 décembre 2017, le Comité de pilotage a tenu sa vingt huitième réunion ordinaire, la dernière de l'année 2017, à la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie sur convocation du Président du Comité de pilotage.

Etaient présents à cette réunion seize (16) membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo et les membres du Secrétariat technique. Ci-joint la liste de présence.

Sous la présidence du Ministre des Mines et de l'Energie, Monsieur Dèdèriwè ABLY-BIDAMON, Président du Comité de pilotage, la réunion a débuté à 09 heures 15 minutes par ses mots de bienvenue adressés à tous les membres présents et ses vives félicitations exprimées à l'ensemble des membres du Comité de pilotage et ceux du Secrétariat technique pour leurs remarquables implications dans le processus d'élaboration du rapport ITIE-Togo 2015.

L'ordre du jour de la réunion a été modifié et adopté comme suit :

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 11<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Comité de pilotage
  2. Présentation du projet de rapport ITIE portant sur les données de l'année 2015
  3. Divers
- 
1. **Examen et adoption du compte-rendu de la 11<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Comité de pilotage**

Le compte-rendu de la 11<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Comité de pilotage tenue le mercredi 04 octobre 2017 a été présenté par le Coordonnateur national et adopté sous réserve des amendements.

#### **2. Présentation du projet de Rapport ITIE portant sur les données de l'année 2015**

Les membres du Comité de pilotage ITIE ont examiné en première lecture le projet de rapport ITIE-Togo 2015. Ce projet de Rapport a été présenté par le Coordonnateur national. Le projet de Rapport ITIE, selon le Coordonnateur national, fait un état de rapprochement au titre de l'année 2015, des paiements déclarés versés à l'Etat par les entreprises minières, pétrolières et gazières enregistrées au Togo et des paiements déclarés reçus par l'Etat de la part de ces entreprises.

En effet, L'ITIE exige la publication de rapports ITIE exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'Etat issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières. Ainsi, l'objectif de ce rapport est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du Togo en vue

d'améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans toutes les composantes de la chaîne de valeur. Pour le Coordonnateur national, le projet de rapport ITIE 2015 comprend sept sections résumées ci-dessus ainsi que des annexes détaillant les informations collectées lors des travaux de rapprochement :

- Section 1 : Un résumé des résultats de la conciliation et de la contribution du secteur extractif ;
- Section 2 : L'approche et la méthodologie suivie pour la conduite des travaux ;
- Section 3 : Le périmètre couvert et les modalités de sa détermination ;
- Section 4 : Les données contextuelles sur le secteur extractif ;
- Section 5 : Les résultats des travaux de conciliation ;
- Section 6 : L'analyse des données ITIE collectées ;
- Section 7 : Les enseignements tirés et les recommandations pour le renforcement de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le rapport ITIE-Togo 2015 prend en considération les données qui ont été communiquées au Conciliateur jusqu'à la date du 26 novembre 2017.

En effet, sur la base des données reportées par l'Etat, après conciliation, les revenus générés par le secteur minier totalisent un montant de 16,540 milliards de FCFA pour l'année 2015. Ce montant inclut les paiements encaissés directement dans les comptes budgétaires de l'Etat pour un montant de 16,359 milliards de FCFA et les paiements sociaux (volontaires et obligatoires) encaissés par des tierces parties pour un montant de 0,182 milliard de FCFA. La part des revenus alloués directement au budget de l'Etat, et qui représente 99% du total des revenus du secteur, provient principalement du secteur minier à concurrence de 80% et de l'exploitation des nappes souterraines à concurrence de 9%.

Par ailleurs, sur la base des données économiques présentées au niveau de la sous-section 4.4, la contribution du secteur extractif dans les exportations, le PIB, les revenus de l'Etat et l'emploi se présentent comme suit :

- Contribution du secteur dans les exportations : 22%
- Contribution des revenus du secteur dans le PIB : 3,8%
- Contribution du secteur dans les revenus de l'Etat : 2%
- Contribution du secteur dans l'emploi : 0,6%

S'agissant de la production en 2015, la valeur de la production du secteur minier et des carrières a totalisé 123 596 millions de FCFA. La production du secteur minier a connu une augmentation de 28 741 millions de FCFA en passant de 94 855 millions de FCFA en 2014 à 123 596 millions de FCFA en 2015. La valeur des exportations du secteur extractif a totalisé 111 412 millions de FCFA, dont 111 235 millions de FCFA provenant du secteur minier et des carrières. De même, les exportations du secteur extractif (hors exploitation des nappes souterraines) ont connu une augmentation de 20 779 millions de FCFA en passant de 90 456 millions de FCFA en 2014 à 111 235 millions de FCFA en 2015.

Pour le Coordonnateur national, ce projet de rapport, comme tous les rapports ITIE-Togo antérieurs, a émis des constatations et des recommandations. Celles du présent rapport sont détaillées dans la section 7.

Après les mots de remerciement du Président du Comité de pilotage au Coordonnateur national pour sa présentation, la parole est donnée aux membres pour recueillir les observations, remarques et d'éventuels amendements.

Les observations ont été formulées de part et d'autre par les membres du Comité de pilotage.

Les observations de fond ont porté sur les pages 9, 13, 26, 29, 37, 39 et 79. Toutes ses observations ont été compilées par l'équipe du Secrétariat technique pour être transmis au Conciliateur. En outre, les membres du Comité sont priés d'envoyer les observations de forme ainsi que d'autres observations de fond, s'il en existe, au Secrétariat technique par mail pour sa transmission au Conciliateur afin d'améliorer la version avancée du Rapport ITIE 2015.

Outre les diverses observations, le Comité de pilotage a demandé la mise en place d'une commission du suivi des recommandations émises par les rapports ITIE. Cette commission aura pour rôle d'attribuer les responsabilités en matière de mesure corrective et de suivi aux parties prenantes compétentes d'entreprendre des réformes. Et pour chaque rapport, la Commission est appelée à élaborer un plan d'action stratégique visant à mettre en œuvre les recommandations. Le comité de pilotage sera régulièrement informé de l'avancée des travaux de la commission.

Le Comité de pilotage demande au Coordonnateur national de veiller à ce que les observations formulées par les membres pour améliorer la qualité du rapport soient prises en compte par le Conciliateur dans la version finale.

### 3. Divers

Dans les divers, Monsieur Pius Kossi KOUGBLENOU de l'ACOMB, a voulu avoir des informations relatives aux résultats de la validation du Togo. Le Coordonnateur national, en réponse, a rassuré les membres du Comité de pilotage que le rapport initial du Secrétariat international et celui du validateur seront envoyés dans les jours à venir au Comité de pilotage pour commentaire. Le Comité de pilotage disposera de trois semaines à compter de la date de réception pour envoyer ses commentaires au Secrétariat international de l'ITIE.

Pour finir, le Président du comité de pilotage a remercié les membres pour leurs participations actives à l'étude du projet de rapport ITIE portant sur l'exercice 2015. Il les exhorte à faire une lecture approfondie dudit rapport et transmettre les observations, réserves et commentaires au conciliateur lors de la réunion de présentation du rapport aux membres du Comité de pilotage qui aura lieu le mardi 19 décembre 2017. Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été épuisés, la réunion a été clôturée à 12 heures 30 minutes.

**Adopté à Lomé, le 29 janvier 2018**

*Pour le Comité de pilotage*

*Séance ordinaire du 14 décembre 2017*

Le Coordonnateur national



**Didier Kokou AGBEMADON**



Le Président du Comité de pilotage



**Dèdèriwè ABLY-BIDAMON**



